

## Forum de la Constituante

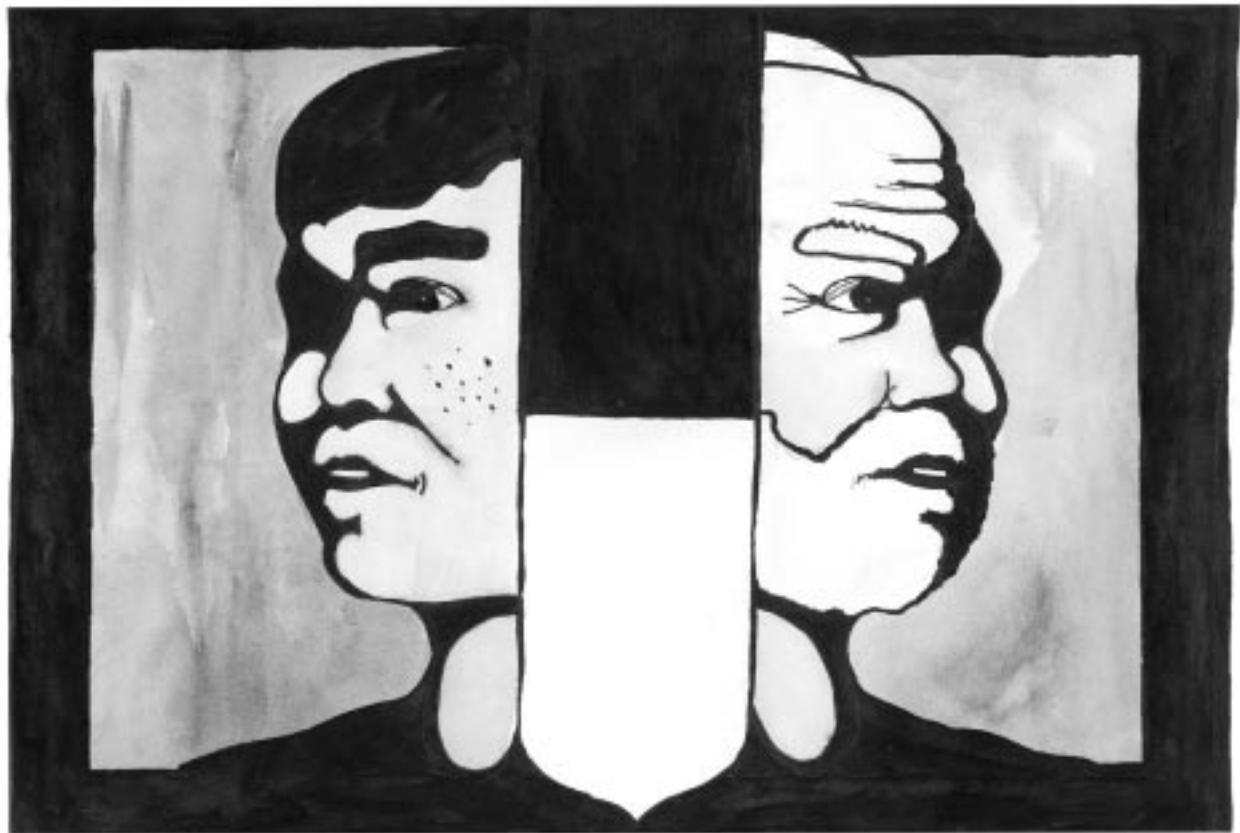


### Tenir compte des jeunes

■ Dire que les jeunes, comme d'autres d'ailleurs, ne s'intéressent pas à la politique tient du lieu commun: lorsqu'on leur en parle, la plupart y voient une notion obscure, difficilement définissable, synonyme de complexité, de cacophonie voire, pour certains, de malhonnêteté. Et par conséquent, c'est peu dire que la nouvelle Constitution ne les enthousiasme pas. Pourquoi cette situation? On pourrait y répondre par une autre question: est-ce que ce sont les jeunes qui se moquent de la politique ou l'inverse?

Un seul exemple est très éloquent: les cours de civisme. La logique voudrait que les jeunes, qui sont de toute évidence les futurs

citoyens et l'avenir de la société, soient bien informés de leurs droits politiques et du fonctionnement de nos institutions. Mais il n'y a pas de réelle volonté de leur donner les clés de notre système politique. Ces cours, lorsqu'ils n'ont pas tout simplement disparu des programmes scolaires, ne sont que du bourrage de crâne, des théories stériles distillées en général sans grande motivation. Tous ceux qui les ont subis vous le diront. C'est un exemple parmi d'autres de l'absence d'une véritable politique pour la jeunesse à Fribourg, comme ailleurs en Suisse. Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner si la jeunesse a une



Julien Victor Schenker

mauvaise image de la chose publique. Et cette situation conduit à l'absentéisme qui est un danger pour la démocratie. Car si l'on veut vraiment chercher à intégrer les jeunes dans la société, il faut les valoriser et les prendre en considération. Telles sont les attentes de la jeunesse. Actuellement, les pouvoirs publics doivent répondre à de nouvelles questions: la mondialisation, l'évolution des mœurs sociales, les innovations scientifiques et

technologiques. Toutes ces questions imposent des choix pour l'avenir. Ignorer la jeunesse dans la détermination des réponses à y apporter, c'est hypothéquer ce même avenir. D'ailleurs, il est faux de penser que les jeunes n'ont rien à apporter au débat politique. Leurs idées ne sont ni meilleures ni moins bonnes que celles des adultes, elles sont simplement complémentaires. Si c'est d'abord aux jeunes de prendre l'initia-

tive, de s'impliquer dans la politique et de prouver leurs capacités, il est temps que les pouvoirs publics, et la Constituante en particulier, prennent conscience du problème et fassent un pas dans la bonne direction. C'est précisément dans cette optique que le Conseil des jeunes, commission extraparlamentaire chargée de représenter la jeunesse auprès des autorités cantonales, a proposé à la Constituante de donner aux organes consultatifs

chargés de représenter les jeunes le droit de proposer une motion au pouvoir législatif. Le droit de motion serait un petit pas, mais le premier, vers un rapprochement entre la jeunesse et la politique. Ce serait un moyen d'attirer l'attention de la classe politique sur les problèmes de la jeunesse et ce serait aussi donner un poids supplémentaire aux revendications des jeunes. Mais cette proposition, même si elle est acceptée, ne sera pas suffisante

pour améliorer l'image de la politique chez les jeunes. On ne peut actuellement qu'inciter nos autorités à chercher de vraies solutions aux problèmes de la jeunesse, notamment en rappelant aux constituants que la Constitution qu'ils rédigeront ne sera pas la leur, mais bien celle des générations futures!

Marie Boillat,  
Véronique Page et  
Yann Grandjean, au nom  
du Conseil des jeunes

### Unir conseillers d'Etat et conseillers aux Etats?

■ Plus de six mois déjà que le travail effectif de la commission a débuté. Pour ma part, la flamme du départ est toujours présente et l'intérêt se renforce même, au gré de certains thèmes d'actualité brûlante ou chers à ma sensibilité partisane. Notre commission, dite des trois pouvoirs, nous amène à traiter une multitude de points sur le Grand Conseil, le Conseil d'Etat et l'administration. Nous traitons tous ces points, parfois sanctionnés par des votes débouchant sur des résolutions de première lecture. Mais personnellement, à ce niveau d'avancement, je n'y accorde qu'une importance relative. En effet, il me paraît, dans un premier temps, plus pertinent de survoler tous les aspects d'un thème afin d'en posséder les tenants et aboutissants, de manière à acquérir la meilleure vision d'ensemble possible. Celle-ci me paraît propice à l'expression définitive de nos choix que j'espère les plus judicieux pour notre société. Dans cette première phase, chacun d'entre nous exprime librement

ses idées, selon sa propre sensibilité et vision du sujet. Celles-ci permettent, du moins pour ma part, d'alimenter cette réflexion nécessaire à la construction de mes jugements et convictions personnelles. Un choix qui est encore loin d'être établi – puisqu'il fait partie du thème de l'été-automne 2001 de la commission 5 – réside dans la composition future de l'Exécutif cantonal. Le conseiller aux Etats étant, entre autres, le représentant et le dé-



fenseur des soucis et intérêts que l'Etat de Fribourg exprime à Berne, comment peut-il être mieux informé qu'en faisant justement partie du Conseil d'Etat? La charge de travail cumulée à Berne et Fribourg serait intenable,

me direz-vous! Effectivement, le cumul des fonctions dans la situation actuelle me paraît difficilement envisageable. Mais alors, pourquoi ne pas redéfinir la tâche du conseiller d'Etat? Sa responsabilité dans la direction «opérationnelle» d'un département est-elle toujours souhaitable? Ne l'empêche-t-elle pas d'avoir le recul suffisant pour cette réflexion de «stratège» qu'on lui demande? Ne serait-il pas plus judicieux que le conseiller d'Etat, en charge de la mise en œuvre d'une politique dictée par le législatif, devienne donc le «chef d'entreprise». A lui alors de fixer une stratégie, un plan d'action et des objectifs à une administration, productrice de prestations au service de la population et naturellement responsable et redevable de la réalisation de ces objectifs. L'idée peut sembler saugrenue, peut-être l'est-elle! J'espère seulement qu'elle suscitera réflexions, intérêts ou commentaires.

Philippe Risse  
(pdc, Vaulruz)

### Plaidoyer pour un Conseil des Sages

■ Comme député, j'ai déposé un postulat au Grand Conseil le 17 février 1998, et je l'ai développé le lendemain, en faveur d'un Conseil des sages – certains l'appellent Conseil des anciens ou Assemblée des anciens. J'aimerais résumer le contenu et ensuite exposer mes motivations. Les personnes qui partent à la retraite à 60, 62, 63, 65 ans ou même plus tôt, ont acquis une expérience professionnelle et de hautes connaissances dans leurs professions respectives, et en principe une très grande culture. Elles ont enfin du temps pour réfléchir à tête reposée. Pourquoi alors négliger de consulter ces personnes qui ont et l'expérience et le temps à leur disposition? Leur rôle serait de donner un avis d'intérêt général sur les problèmes concernant leur région. Et ce serait aux actifs de décider. Le Grand Conseil et le Gouvernement fribourgeois ont transmis cet objet à la Constituante afin qu'elle étudie son bien-fondé. Je laisse le soin à d'autres d'en fixer les modalités: combien de membres, combien de séances, durée d'activité,

etc. «Parce que du choc des idées jaillit la lumière.» Le dialogue que j'ai avec les jeunes (car je suis enseignant), et l'expérience que j'ai avec de jeunes vignerons et leurs grands-parents, la relation-conseils entre de jeunes architectes et parents ou grands-parents m'ont confirmé que cette idée était bonne. Je vous encourage à y réfléchir et à abonder dans le même sens. «Le pouvoir corrompt, mais le pouvoir absolu corrompt absolument», disait Lord Ayton au XIX<sup>e</sup> siècle. Donc, à mon avis, le parti unique ne peut pas représenter les intérêts de toute la population. C'est la raison pour laquelle l'introduction des élections à la proportionnelle me semble une excellente chose. Elle représente plus de sensibilités politiques. La population est mieux respectée et écoutée. Malgré tout, toute la population n'est pas représentée. Mais en consultant une délégation des jeunes et des retraités, toute la population serait mieux prise en compte.

André Ntashamaja, Bulle

### BRÈVES

**BILINGUISME: L'EXEMPLE DE BIEL-BIENNE.** Le groupe «Langues et culture» de la Constituante a convié le Dr A. Jean Racine, délégué du Forum du bilinguisme, pour une conférence publique, suivie d'un débat, sur le thème: «Biel-Bienne: un exemple de bilinguisme consensuel». L'invité témoignera de ses expériences menées dans la ville et le district bilingue du canton de Berne. Demain mercredi à 20 h, au restaurant de la Grenette, 1<sup>er</sup> étage, salle «rôtisserie», place Notre-Dame 4, à Fribourg.

**RENCONTRES CONSTITUANTE - GRAND CONSEIL.** Le bureau de la Constituante et celui du Grand Conseil ont eu une entrevue le 1<sup>er</sup> juin. Et mardi dernier, une délégation de constituants a rendu une visite de courtoisie au Législatif cantonal qui siègeait à Fribourg. Cela participe de sa volonté de coopérer avec les autres institutions fribourgeoises. Outre de telles rencontres ponctuelles entre les bureaux, il y aura des passerelles régulières entre les présidents des commissions permanentes du Parlement et leurs homologues des commissions thématiques de la Constituante.

### Ecrivez-nous!

■ Les avis publiés aujourd'hui vous interpellent? Vous avez votre petite idée sur ces questions, ou sur d'autres? Vous souhaitez réagir? Alors écrivez à La Gruyère, «Forum de la Constituante», C. P. 352, 1630 Bulle 1, ou par message électronique à l'adresse [redaction@lagruyere.ch](mailto:redaction@lagruyere.ch). Vos lettres seront publiées chaque dernier mardi du mois. Prochain «Forum», après la pause estivale: le 25 septembre.